

Duplicata

## RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BESANCON

1 RUE MEGEVAND  
PALAIS DE JUSTICE 25 000 BESANCON  
INTERNET: WWW.INFOGREFFE.FR  
MINITEL: 3617 INFOGREFFE OU TEL.: 0891 01 11 11

SCP D AVOCATS SCHAUFELBERGER-  
MONNIN

116 GRANDE RUE  
25000 BESANCON

V/REF :

N/REF : 79 B 25 / 2006-A-1523

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BESANCON certifie qu'il a reçu le 06/06/2006,

P.V. d'assemblée du 24/03/2006  
- Reconstitution de l'actif net

Concernant la société

SOCOVI - SMV  
Société par actions simplifiée  
ZONE D'ACTIVITE VALENTIN  
25480 MISEREY SALINES

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-1523 le 06/06/2006

R.C.S. BESANCON 315 015 503 (79 B 25)

Fait à BESANCON le 06/06/2006,

Le Greffier



## **SOCOVI - SMV**

Société par Actions Simplifiée au capital de 161 000 €

Siège social : Zone d'Activité Valentin

25480 MISEREY SALINES

R.C.S. BESANCON B 315.015.503

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**du 24 mars 2006**

L'an deux mil six  
et le vingt quatre mars à neuf heures

Les associés de la Société **SOCOVI – SMV** société par actions simplifiée au capital de 161.000 € divisé en 1000 actions, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation verbale du président.

A la demande de celui-ci et avant même d'être invitée à signer le présent procès-verbal, Madame Fabienne MOREL déclare être parfaitement informée des décisions à prendre, en particulier dans leur contenu et leur portée et renonce à invoquer toute cause de nullité de l'assemblée générale pour défaut de convocation écrite ou atteinte aux droits d'information et de communication.

Monsieur Marcel ROBBE, commissaire aux comptes, a été convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du 10 février 2006

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles MOREL, président

M<sup>o</sup> Philippe SCHAUFELBERGER remplit les fonctions de secrétaire de séance

#### **SONT PRESENTS :**

|                                                        |       |
|--------------------------------------------------------|-------|
| - Monsieur Gilles MOREL                                |       |
| propriétaire de six cent vingt cinq actions, ci        | 625   |
| - Madame Fabienne MOREL                                |       |
| propriétaire de trois cent soixante quinze actions, ci | 375   |
|                                                        | ----- |
| Total des actions composant le capital, ci             | 1 000 |

L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des associés :

- ↳ un exemplaire des statuts de la société
- ↳ une copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes avec l'avis de réception
- ↳ le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 septembre 2005
- ↳ le rapport de gestion
- ↳ le texte des projets de résolutions

Puis le président rappelle l'ordre du jour :

### **ORDRE DU JOUR ET DÉCISIONS A PRENDRE :**

- présentation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2005,
- présentation des rapports du président et du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice,
- présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce,
- approbation desdits comptes et conventions,
- affectation des résultats,
- reconstitution des capitaux propres.

Le président donne tout d'abord lecture du rapport du président puis présente à l'assemblée le compte de résultat et le bilan.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

### **VOTE DES RESOLUTIONS**

#### **Première résolution - Approbation des comptes**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes sociaux arrêtés le 30 septembre 2005 et du rapport de gestion approuve lesdits comptes qui se traduisent par un bénéfice de 147 763 €.

En conséquence de cette approbation, l'assemblée générale donne au président, ainsi qu'au commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats respectifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Deuxième résolution – Conventions de l'article L 227-10 du code de commerce**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Troisième résolution -Affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice au compte report à nouveau en vue de l'apurement à due concurrence des pertes antérieures.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Quatrième résolution – Reconstitution des capitaux propres**

L'assemblée générale constate que du fait des bénéfices enregistrés au cours de l'exercice écoulé, les capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social et décide de modifier la mention portée au registre du commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

**Cinquième résolution - Pouvoirs**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet de réaliser toutes formalités légales ou réglementaires faisant suite à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Toutes les décisions objet de l'ordre du jour étant prises, le présent procès-verbal a été signé par les associés. Cette signature atteste de la participation de chaque associé à l'assemblée générale et aux décisions prises.

Les signataires déclarent à l'attention du rédacteur que le présent procès-verbal retrace bien les décisions dont ils ont été informés et sur lesquelles ils ont pu librement s'exprimer et lui donnent acte et quitus de l'exécution de sa mission.

**Gilles MOREL**



**Fabienne MOREL**

